

FORMATION CQP IV 2023

Le CDV 35 porte, pour l'ensemble des structures affiliées du département, l'habilitation du centre de formation au Certificat de Qualification Professionnelle INITIATEUR VOILE.

Ouverture des inscriptions de la formation:

Lundi 4 juillet 2022

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE
ILLE & VILAINE

Ce qu'il faut avoir avant de commencer la formation de moniteur de voile

Les pièces constituant les pré-requis à la date d'entrée en formation sont :

- **UCT 1** : L'attestation de capacité à naviguer de façon performante et responsable (niveau technique 4 FF Voile) délivrée par un évaluateur technique habilité de la FF Voile, pour au moins un support nautique à voile.
 - **UCT 2** : L'attestation de capacité à nager 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle ad hoc.
 - **UCT 3** : Le permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur ou titre de navigation admis en équivalence ou reconnu de niveau supérieur (inscription à partir de 16 ans).
 - **UCT 4** : L'attestation de formation aux premiers secours de type PSC1 ou AFPS ou PSMER ou équivalents valides, ou certification admise en équivalence ou reconnue supérieure à ce niveau.
- Une licence club à jour avec la mention "**pratiquant**" ou "**compétition**"
 - Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile (licence sportive FFVoile en cours de validité).
 - L'attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile et personnelle pour toute la durée de la formation (l'assurance proposée avec la licence de la FF Voile dispense de cette attestation).

Déroulé de la formation de moniteur de voile

- 160 heures de formation minimum au CQP IV.
- Alternance de formation théorique et de mises en situation pratique d'encadrement.
- Validation progressive de l'ensemble des 6 Unités de Compétences (UCC) par le formateur.
- Attention, les exigences préalables (niveau 4 FFVoile, permis, PSC1, attestation de natation) ne sont pas prises en compte dans le temps de formation.



Le diplôme sera envoyé aux 18 ans révolus du candidat.

Dates de passage des prérequis

Evaluation pratique

UCT n°1 : Niveau 4 FFVoile(Test en Catamaran)

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022

UCT n°1 : Niveau 4 FFVoile(Test en Dériveur)

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022

UCT n°1 : Niveau 4 FFVoile(Test en Windsurf)

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022

Evaluation théorique

Test en Catamaran,Dériveur et Windsurf

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022

Attention le matériel n'est pas fourni, vous devez voir avec votre club pour le prêt de matériel.

Avant de vous présenter à l'évaluation, vous devez justifier d'un minimum de 120 heures de navigation (attestation à remplir par votre club).

Pour tout organisation de stage de niveau 4 vous pouvez vous tourner vers votre club.

Dates de passage des prérequis

UCT n°2 : Permis Bateau

La SNSM Saint-Malo vous propose de passer le permis bateau à un tarif préférentiel:

<https://www.snsm.org/le-permis-bateau-de-plaisance-option-cotiere>

Dinard Yachting vous propose de passer le permis bateau à un tarif préférentiel:

<https://www.dinard-yachting.com/>

Pour s'inscrire à une formation permis bateau il faut avoir 16 ans révolus.

Attention le permis bateau ne fait pas partis de la formule de formation (à votre charge de passer celui-ci avec l'organisme de votre choix avant le début de la formation UCC1)

Dates de passage des prérequis

UCT n°3 : PSC1 (10 places maximum par session)

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022



UCT n°4 : Test de natation

Les dates seront publiées le 20 septembre 2022

Obtention de tous les UCT obligatoire avant le début de l'UCC1

Passage de l'UCC1

Obtention de tous les UCT obligatoire avant le début de l'UCC1

Janvier: 2 visios de 2h répartie par groupe.

Dates à définir avec les stagiaires de la formation

Obtention de tous les badges FFVoile (via le livret formation)

Validation de l' UCC 1

➤ Lundi 13 Février au vendredi 17 Février 2023 (Cancale)

[Lien d'inscription](#)

➤ Lundi 20 Février au vendredi 24 Février 2023 (Cancale)

[Lien d'inscription](#)



Après la validation de l'UCC1 et après avoir fait votre demande de carte professionnelle d'éducateur vous pourrez commencer votre formation dans votre club avec un formateur Régional ou National pour une durée de 4 semaines minimum afin de valider les UCC 2 à 6.

Passage de l'UCC 2 à l'UCC 6

Validation de l' UCC 2 à l'UCC 5:

Avec un **formateur régional ou national** en fonction du Ruban pédagogique du CDV établi avec les clubs.

Validation de l' UCC 6:

Avec un **formateur national** en fonction du Ruban pédagogique du CDV établi avec les clubs.

160 heures de formation minimum au CQP IV.

Le coût de la formation CQP IV 2023:

Le coût de la formation UCC1 est de 300€, cela comprend:

- Le passage du niveau 4
- Le passage du PSC 1
- Le passage du test de natation
- 2 visios
- 5 jours de formation(incluant le passage de l'épreuve 1 et un rattrapage)

Pour vous inscrire à la formation CQP IV 2023:

Inscription à la formation et aux différents UCT:

Pour vous inscrire, vous devez au préalable avoir reçu l'accord d'une école de voile d'Ille et Vilaine pour la suite de votre formation.

Lien d'inscription à la formation UCC 1:

➤ Lundi 13 Février au vendredi 17 Février 2023 (Cancale)

[Lien d'inscription](#)

➤ Lundi 20 Février au vendredi 24 Février 2023 (Cancale)

[Lien d'inscription](#)

Les dates des UCT seront publiées le 20 septembre 2022

Pour toutes questions:

Alexandre VERGER

Comité Départemental de Voile d'Ille et Vilaine

06 77 55 77 01

comite.voile35@gmail.com

<http://www.cdv35.com>